



Devenir Conseiller Principal d'Éducation

Master Métiers de l'Enseignement de l'Éducation et de la
Formation encadrement éducatif à l'Inspé

inspe.univ-nantes.fr

5 sites de formation répartis sur la région des Pays de la Loire

L'Inspé de l'Académie de Nantes forme tous les futurs enseignants, qu'ils se destinent à exercer en maternelle ou à l'école élémentaire (1^{er} degré), au collège ou au lycée (2nd degré) ainsi que les futurs conseillers principaux d'éducation (CPE). L'Inspé délivre une formation alliant la théorie à la pratique reconnue par un diplôme de master (bac +5).

L'Inspé de l'Académie de Nantes compte près de 1930 étudiants répartis sur les 5 départements des Pays de la Loire. Il propose 18 parcours de formation différents pour enseigner ou encadrer des élèves de la maternelle au lycée (voir carte des formations). La formation initiale des futurs enseignants, intégrant une préparation aux concours de l'enseignement ainsi que le développement de leurs compétences professionnelles, constituent les activités principales de l'Inspé. La formation continue tout au long de la carrière des enseignants en poste fait également partie des missions de l'Inspé.

Les **conseillers principaux d'éducation** (CPE) participent aux activités éducatives dans les collèges et lycées sans

enseigner. Le CPE contribue à placer les élèves dans les meilleures conditions possibles pour leur scolarité. Leurs responsabilités (définies dans la circulaire d'août 2015) sont réparties principalement dans les trois domaines suivants :

La politique éducative de l'établissement

- Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de cette politique au sein de l'établissement.

- Contribution à une citoyenneté participative.

Le suivi des élèves

- Assurer le suivi pédagogique et éducatif individuel et collectif.

- Assurer les relations de confiance avec les familles ou responsables légaux.

L'organisation de la vie scolaire

- Organiser l'espace scolaire et la gestion du temps au sein de l'externat, de la demi-pension et de l'internat.

- Contribuer à la qualité du climat scolaire.

- Animer l'équipe vie scolaire.

La carte des formations de l'Inspé Académie de Nantes



Master MEEF CPE

Métiers de l'Enseignement de l'Education et de la Formation (MEEF)

Durée de la formation :	2 ans (master 1 et master 2)
Modalités d'inscription :	formation initiale ou continue
Concours préparé :	CRCPE
Niveau de recrutement :	Bac + 3 ou équivalent
Formation requise :	Licence dans une des disciplines traitant des questions d'enseignement et d'éducation et/ou éventuellement de l'expérience dans ces domaines. Les candidats non-titulaires du titre de licence doivent déposer un dossier de validation d'acquis. Ces dossiers sont étudiés au cas par cas.
Lieux de formation :	Nantes.
Débouchés :	Conseiller principal d'éducation, métiers de l'encadrement éducatif en France ou à l'étranger.

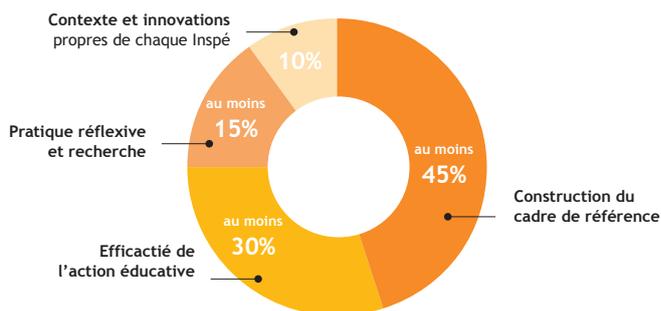
Objectifs du master MEEF CPE

- Doter les étudiants des connaissances, des savoirs, et des compétences en matière d'action éducative ouvrant sur une approche plurielle de l'encadrement et de l'animation éducative.
- Préparer les étudiants aux épreuves du concours de recrutement de conseillers principaux d'éducation (CRCPE).
- Sensibiliser à l'importance de la recherche en éducation pour prendre du recul et faire évoluer ses pratiques professionnelles.

Contenu des enseignements

Le master MEEF mention encadrement éducatif repose sur 6 grands domaines à savoir :

- Les connaissances fondamentales en sciences humaines et sociales.
- La pratique et l'éthique professionnelle pour construire son identité professionnelle.
- La préparation à la méthodologie des épreuves écrites et orales du concours.
- Le contexte d'exercice visant à approfondir l'action éducative et la vie scolaire.
- La recherche pour prendre du recul sur ses pratiques et les analyser.
- La mise en situation professionnelle en construction progressive au cours des stages de M1 et M2.



Volume horaire des enseignements : M1 : 500h - M2 : 300h

Le double tutorat : Un premier pas dans la classe bien entouré

Les étudiants en master MEEF bénéficient d'un tutorat mixte, assuré conjointement par un tuteur « de terrain » au sein de l'établissement scolaire de stage et par un enseignant de l'Inspé. Qu'il soit en stage de pratique accompagnée ou en responsabilité dans le cadre d'un stage alternant, l'étudiant en master MEEF sera accompagné par son tuteur de stage pour mettre en œuvre les apprentissages et l'évaluation des élèves et pour gérer et conduire sa classe. Le tuteur de l'Inspé l'aidera à prendre du recul et analyser ses pratiques pédagogiques à partir de situations observées ou vécues en stage. Cet accompagnement permet une professionnalisation progressive dans le métier Conseiller Principal d'Éducation (CPE).

L'alternance, une possibilité en M2



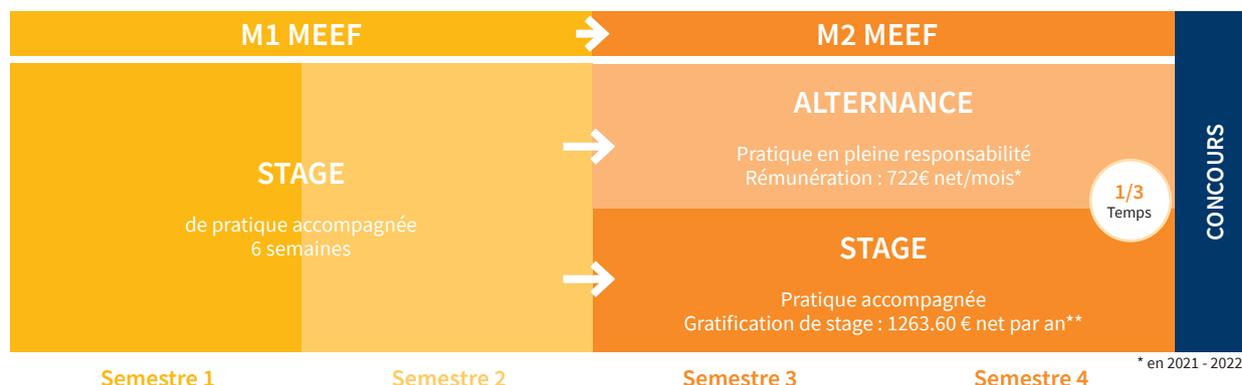
Depuis la rentrée 2021, les étudiants en Master MEEF ont la possibilité de suivre leur année de master 2 en alternance dans une logique de professionnalisation renforcée.

Sous réserve d'ouverture de postes, et après une phase de sélection des candidats par le rectorat, les étudiants en alternance devront assurer en pleine responsabilité l'équivalent sur l'année (soit une moyenne de 10 à 12h par semaine) dans un établissement scolaire en parallèle de leur formation MEEF à l'Inspé.

La rémunération prévue est de 865€ brut/mois, cumulable avec les bourses.

A noter : Le contrat d'alternance représente une grande charge de travail et n'apporte aucun aménagement aux épreuves du CRCPE qui reste identique pour tous.

Le parcours pour devenir CPE



Le concours CRCPE

Attention : La réussite au concours est distincte de l'obtention du master. On peut obtenir son master sans être reçu au concours mais il est obligatoire d'obtenir son master 2 pour valider sa réussite au concours.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le concours est ouvert aux personnes inscrites en master 2 ou titulaires d'un titre ou diplôme reconnu équivalent sauf pour quelques exceptions.

CALENDRIER

Les inscriptions se font uniquement en ligne, sur le site www.education.gouv.fr entre septembre et octobre.

Le concours de recrutement des CPE se déroule en 2 étapes d'admissibilité (fin mars), suivies, pour les candidats admissibles de deux épreuves orales d'admission (en juin).

LES ÉPREUVES DU CONCOURS

Les épreuves du concours externe de recrutement de CPE se composent de deux épreuves écrites d'admissibilité (une composition et une analyse d'une situation éducative) et de deux épreuves orales d'admission (une épreuve à partir d'un sujet et d'un dossier remis par le jury et une épreuve d'entretien).

Plus de détails sur le site www.education.gouv.fr

Comment candidater en master MEEF ?

CANDIDATURE EN M1 :

Rendez-vous sur le site inspe.univ-nantes.fr

